



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_29-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juillet 2024**

| Membres du conseil municipal | | | |
|------------------------------|----------|--------------|---------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 43 | 28 | 7 | 8 |

Date de convocation le **5 juillet 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_240711_29

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2022

Rapporteur: Monsieur FISCHER

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du décret du 6 mai 1995, relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, le rapport annuel pour l'année 2022 a été établi par la Métropole qui a la compétence de la gestion de l'eau et de son assainissement. Depuis le 1er janvier 2023, une régie publique de l'eau assure la gestion de l'alimentation en eau potable.

Ce rapport a été présenté en Conseil métropolitain, le 11 décembre 2023 ; en voici les principaux éléments.

I - Le service public de production et de distribution de l'eau potable

1° - L'exploitation du service public d'eau potable

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole de Lyon en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service, ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2022, par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Par délibération n°2020-0312 en date du 14 décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé le choix de ne pas renouveler la DSP au 1er janvier 2023 et de créer une régie de l'eau dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1er janvier 2023.

Au 1er janvier 2023, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur à Eau du Grand Lyon s'établit à 1,8034 € HT par mètre cube, prélèvements pour tous organismes compris, soit une augmentation de +2 % par rapport au prix 2021.

Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 114,16 € TTC (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes).

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'eau

En 2022, la Métropole a réalisé pour 13,795 M€ HT d'études et de travaux. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a financé ces travaux au titre de subventions dans le domaine de l'eau potable, à hauteur de 0,549 M€. En outre, dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire Eau du Grand Lyon a dépensé 16,184 M€ HT.

Ainsi, ce sont 29,979 M€ HT d'investissements qui ont été réalisés par la Métropole et son délégataire sur l'année 2022.

II - Le service public d'assainissement collectif

1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole de Lyon. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1er janvier 2023, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 1,0912 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 84,63 € TTC, soit 1,4105 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes), la tarification assainissement ne comportant pas de part fixe.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2022, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 36,201 M€ HT d'investissements au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public, selon le détail ci-dessous :

- sur les réseaux d'assainissement collectif : 24,462 M€ HT ;
- sur les stations d'épuration : 10,427 M€ HT ;
- sur les diverses études, acquisitions de matériels et véhicules d'exploitation, logiciels techniques (télégestion et systèmes d'information géographique) : 1,313 M€ HT.

Le rapport de la Métropole sur la qualité et le prix des services publics est consultable sur le site Internet du GrandLyon : https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/eau/rapports/20231219_eau_rapport_annuel_2022.pdf

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du rapport annuel 2022 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240711-V_DEL_240711_29-DE



Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte de la communication du rapport annuel 2022 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

| | | |
|---------------------------|-----------|---|
| Suffrages exprimés | 35 | |
| Vote(s) Pour | 35 | Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Audrey WATRELOT , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN |
| Vote(s) Contre | 0 | |
| Abstention(s) | 0 | |
| Ne prend pas part au vote | 0 | |

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juillet 2024.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB